

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/02/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 35 Nombre de suffrages exprimés : 43 Votes Pour : 43 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18 janvier 2022 N° 2022-9
--	---

Présents (34) : GUILBERT Annie, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelynne, ACCHINI Nicole, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, MIR André, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents en vision (1) : DELOM Christian.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie.

Absents (19) : GOUBE Nicole (excusée), GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, VIDAILLET Jocelyne (excusée), MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel (excusé), ESCOULA Bernard, ARMANET Henri, CARTAN Olivier (excusé), BRUNET André, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DARAN René (excusé), SALAT Jacques (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (8) :

- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- LACAZE Noël à PELIEU Michel
- ROBIN Isabelle à BALAGNA Patrice
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- HELARY Yann à OZUN Benjamin
- BOURREC Christophe à AIZIER Philippe
- NARS Aline à MIR André
- FOURTINE Didier à MILLET Michel

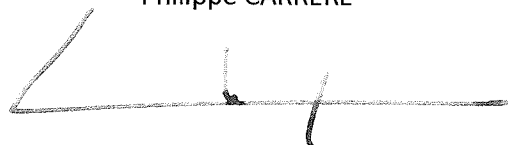
Michel SOLANA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 18 janvier 2022 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 18 janvier 2022 est approuvé **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU